

DECRET N° 2005-175 DU 14 AVRIL 2005

Portant nomination au Cabinet du Ministre
de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-293 du 08 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 avril 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au cabinet du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur de Cabinet : Monsieur Christophe KAKI
(cumulativement avec ses fonctions actuelles)

- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Christian AGOSSOU
(cumulativement avec ses fonctions actuelles)
- Conseiller Technique juridique : Monsieur Innocent F.R. ASSOGBA
- Conseiller Technique à l'Artisanat : Monsieur Cyr DAVODOUN
- Conseiller Technique au Tourisme : Monsieur Maman-Sani ISSA
(cumulativement avec ses fonctions actuelles)
- Conseiller Technique au Patrimoine et aux Musées : Madame Noélie Virginie Victoire MIKPONHOUE épouse DAKPO
- Conseiller Technique à la Culture et à l'Alphabétisation : Monsieur Nassirou BAKO-ARIFARI

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 avril 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de la Culture,
de l'Artisanat et du Tourisme,

Antoine DAYORI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCAT 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3
FADESP-FDSP 2 INTERESSES 07 JO 1.-